

Publié le 21/05/2025

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES
VAL ES DUNES**
1 rue Guéritot
14370 ARGENCES
☎ 02 31 15 63 70

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-cinq le quinze mai à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Chicheboville de la commune de Moulton-Chicheboville sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Date de convocation :
09.05.2025
Date d'affichage
09.05.2025

Nombre de conseillers :
En exercice 44
Présents 26
Titulaires 26
Suppléants 0
Pouvoirs 12
Votants 38
19h27 Arrivée titulaire +1
19h28 Arrivée titulaire +1
Votants 40
Quorum 23

Etaient présents : M. Dominique DELIVET, Mmes Florence GUERIN, Lydie MAIGRET, M. Jacques-Yves OUIIN, Mmes Ann BAUGAS, Nathaly MONROCQ, MM. Philippe PESQUEREL, Guillaume LECOEUR, Mme Magali LONCLE, M. Eric MARGERIE, Mmes Laurence MAUREY, Sophie de GIBON (arrivée à 19h28), MM. Michel CRUCHON, Laurent DECLERCK, Mme Régine ÉNÉE, MM. Alain PORQUET, Henri LEHUGEUR, Mme Coralie ARRUEGO, MM. Stéphane CASTEL, Matthieu PICHON, Alexandre PIGEONNIER, Joël DUGUEY (arrivée à 19h27), Claude FOUCHER, Mme Patricia LECOMTE, MM. Jean-Marc FURON, Olivier GUILLEMETTE, Patrice MARTIN et Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. Gilbert GEMY (pouvoir à Lydie MAIGRET), Mme Marie-Françoise ISABEL (pouvoir à Jacques-Yves OUIIN), M. Thomas LEROY (pouvoir à Philippe PESQUEREL), Mmes Marianne TURPIN (pouvoir à Florence GUERIN), Florence SERANDOUR (pouvoir à Nathaly MONROCQ), MM. Eric DUVAL (pouvoir à Joël DUGUEY), Philippe PIARD (pouvoir à Régine ÉNÉE), Daniel BUISSON (pouvoir à Alexandre PIGEONNIER), Mmes Alexandra LEPINAY (pouvoir à Coralie ARRUEGO), Christel POIROT (pouvoir à Stéphane CASTEL), M. Didier LEMONNIER (pouvoir à Claude FOUCHER), Mme Céline LEGRIGEOIS (pouvoir à Olivier GUILLEMETTE), M. Alain BOHEME.

Absents : MM. Stéphane AMILCAR, William HERFORT, Mme Laurence MORIN.

Secrétaire de séance : M. Guillaume LECOEUR

Délibération n° 2025 / 80

Objet : TRAVAUX ET VOIES - Attribution de l'accord-cadre à bons de commandes pour l'entretien de la voirie

Le Conseil communautaire, lors de sa séance du 19 décembre 2024, a voté le lancement de la consultation d'entreprises pour un accord-cadre à bons de commande de travaux pour l'entretien de la voirie pour une durée de 4 ans (1 an reconductible tacitement 3 fois), avec un montant annuel minimum de 20 000€ HT et maximum de 95 000€ HT. Après consultation et analyse, il convient de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse. Après consultation et analyse, il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise Toffolutti SAS, offre économiquement la plus avantageuse.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Décide d'attribuer l'accord-cadre à bons de commande pour l'entretien de la voirie pour une durée de 4 ans (1 an reconductible expressément 3 fois), à l'entreprise Toffolutti SAS, pour un montant annuel minimum de 20 000€ HT et maximum de 95 000€ HT ;

Envoyé en préfecture le 21/05/2025

Reçu en préfecture le 21/05/2025

Publié le

ID : 014-200065589-20250515-2025_80-AI

↳ Autorise M. le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Guillaume LECOEUR



Le Président,
Philippe PESQUEREL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de M. le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr